

La question du Voralberg

Autor(en): **A.L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 4

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-685998>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

efforts et nous aide à réaliser la promesse divine et humaine à la fois: *Et sit in terra pax hominibus bonae voluntatis.*"

Et ayant galvanisé ma confiance au souvenir des ces paroles de notre premier magistrat, je continuais ma route affrontant résolument le flot humain qui roulait le long de la rue. Envers et contre tout je croirai encore à l'omnipotence de l'ordre moral ici bas, je continuerai à penser que notre monde tend vers un but, vers la victoire de l'être conscient sur la brute, de l'être responsable sur la bête, et que sa destinée est de triompher du mal par le bien, Dieu aidant. . . .

RENE HOFFMANN-DE VISME.

LA QUESTION DU VORALBERG.

Il y a une année que le Conseil Suprême écarta "définitivement" les vœux du peuple vorarlbergéois de pouvoir se séparer de l'Autriche. Pour les politiciens la question était donc liquidée et enterrée. Telle n'était pas l'opinion des rudes montagnards du Montafau, du Walsertal et du Haut Rhin qui ont compris que la liberté d'un petit peuple ne sera jamais le cadeau des grandes puissances mais le fruit de ses propres efforts, de sa volonté persévérante dans la poursuite de son idéal.

Au Conseil National d'Autriche, qui réclamait le droit de se donner à l'Allemagne en même temps qu'il s'opposait aux aspirations du Vorarlberg, le Landtag de Bregenz fit déclarer que le Vorarlberg continuait à regarder sa réunion avec l'Autriche comme provisoire et que le Landtag entendait garder toute sa liberté d'action. Le 1er août, anniversaire de la Confédération helvétique, le Conseil d'Etat du Vorarlberg décida de porter ses griefs devant le tribunal de la Société des Nations.

"La Conférence de la Paix à Saint-Germain a voulu laisser la question du Vorarlberg ouverte, précisément pour ce fut à la Société des Nations de la résoudre. Le Conseil d'Etat (Landesrat) du Vorarlberg estime que le moment est venu où la Société des Nations doit en être saisie. Il est permis d'admettre que les puissances qui constituent la Société des Nations ne partagent plus l'avis exprimé par la note du Conseil suprême du 17 décembre 1919, et que la Société des Nations est maintenant prête à résoudre la question laissée pendante à Saint-Germain."

Le 20 novembre le doyen Bamatas Fink vice-Landamann et le conseiller d'Etat Matthias Wachter partirent pour Genève avec l'instruction:

"D'intervenir auprès de la Société des Nations afin que, pour le cas de l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations, le droit du Vorarlberg de disposer de lui-même lui soit réservé."

A Genève il leur fut impossible de remettre officiellement le mémoire au président Hymans ou au secrétaire général Sir Eric Drummond. On aurait ainsi créé un précédent que s'empresseraient de revendiquer toute une série d'autres peuples tels que les Irlandais, Monténégrins, etc. La Société des Nations serait alors débordée de demandes du même genre.

Il leur fut toutefois possible d'atteindre officieusement les personnalités influentes et la délégation fit parvenir en même temps une lettre au président Hymans qu'accompagnaient 3 exemplaires du mémoire, une copie des pouvoirs des délégués et la déclaration de la députation vorarlbergéoise au Conseil National Autrichien.

Le mémoire fut aussi remis, avec une lettre d'accompagnement, au secrétaire général Sir Eric Drummond et, sous enveloppes spéciales, à chaque délégation.

La question du Vorarlberg était ainsi portée sur le terrain international et soumise à la Société des Nations pour en décider.

Le 26 novembre la question de l'admission de l'Autriche vint pour la première fois en discussion devant la 5^{me} commission (admission de nouveaux états). Le président Motta recommanda l'admission de l'Autriche en qualité de représentant d'un pays voisin et prit en même temps position dans la question du Vorarlberg. Il fit la déclaration suivante: "la Suisse ne pense pas, malgré le vœu exprimé par le plébiscite du peuple vorarlbergéois, à modifier d'aucune façon le statut territorial de l'Autriche. Comme toutefois la vitalité de l'Autriche n'est pas absolument certaine, la Suisse, même en cas d'admission de l'Autriche, admet qu'elle souhaite ardemment, désire que le droit du peuple vorarlbergéois de disposer de lui-même, lui soit assuré pour le cas où de profonds bouleversements devaient se produire plus tard en Autriche."

Le 1er décembre la question autrichienne revint à nouveau devant la 5^{me} commission. Le président Motta défendit le même point de vue. La commission décida à l'unanimité de recommander à l'assemblée l'admission de l'Autriche et se rallia au point de vue Motta, c'est-à-dire que la question du Vorarlberg n'est en aucune façon, ni positivement, ni négativement préjudiciée par l'admission de l'Autriche. L'article 10 du pacte fut interprété dans le sens que l'intégrité du territoire autrichien n'est garanti que contre une agression extérieure et non pas dans le sens d'une modification de frontières résultant d'une libre décision populaire ou de profonds bouleversements intérieurs. Lord Robert Cecil, qui est connu comme un des meilleurs connaisseurs du pacte, s'est déclaré d'accord avec cette interprétation du président Motta.

La séparation du Vorarlberg de l'Autriche n'est donc plus impossible pour autant qu'elle sera l'expression de la volonté populaire et cela malgré l'admission de l'Autriche dans la Société des Nations. Les droits du peuple vorarlbergéois sont ainsi solennellement reconnus et le but de la délégation est atteint. Les délégués se sont déclarés satisfaits et pleins de gratitude pour M. Motta et pour Lord Robert Cecil.

En Suisse on attache de nouveau un grand intérêt à l'avenir de notre frontière orientale et à celui de notre vaillant voisin.

Le 25 novembre le Comité Pro-Vorarlberg et le groupe de Genève de la N.S.H. arrangèrent une soirée à l'Athénée en l'honneur de la délégation vorarlbergéoise. M. Rornieux, président du comité, décrivit la situation géographique du pays qui pousse ce dernier à une intime parenté avec la Suisse et aux vœux du peuple de se réunir à la Confédération. Les délégués Fink et Dr. Neubner rappelèrent les vœux des Vorarlbergéois. Finalement M. Charles Gos, homme de lettres assura les délégués, au nom de la Nouvelle Société helvétique, de la force des sentiments suisses vis-à-vis de notre voisin. De nombreux membres de l'assemblée de la Société des Nations, des autorités cantonales et de la ville de Genève, ainsi que le délégué suisse, Conseiller aux Etats Usteri, assistaient à la réception.

La plupart des journaux suisses commentent avec beaucoup d'intérêt sur cette réception, à laquelle plusieurs avaient délégué des correspondants. Ces derniers ont cherché à s'approcher des délégués du Vorarlberg qui ont partout fait une excellente impression de simplicité et de "bonhomie vraiment suisse."

L'attitude du peuple suisse dans la question du Vorarlberg se précise et se purifie. Ce serait manquer à notre

histoire nationale que de rester indifférents en face des souffrances matérielles et du bel effort moral de nos voisins; mais il serait imprudent de trop vouloir hâter le dénouement inévitable. Soyons au moins aussi patients que les Vorarlbergeois eux-mêmes!

Les extraits suivants de journaux suisses compléteront cette courte revue de la situation:—

Dans le Journal de Genève M. J. Martin fait un parallèle entre le développement de la Suisse au cours des siècles et le rapide essor de la Société des Nations. Il rappelle très justement que les anciens 'pays alliés' (zugewandte Orte) des Confédérés ont dû attendre de longues années, pour être admis dans le lien fédéral, 'exemple de persévérance et de ténacité qui ne sera pas perdu pour le Vorarlberg.' Ce petit pays montre qu'il a aussi une volonté et une confiance en ses destinées. La ténacité le conduira au but.

Le 'Bund' du 29 novembre: 'La déclaration du président de la Confédération à Genève est le minimum de ce que l'on était en droit d'attendre après l'attitude officielle prise par le Conseil fédéral le 21 novembre 1919', et le 3 décembre, 'le Conseil fédéral est resté du printemps à l'automne 1919 dans une grande illusion concernant les vrais sentiments du peuple suisse et a été seulement réveillé par la motion de 101 membres du parlement, motion unique en son genre dans les annales parlementaires suisses, qui demandait le 20 novembre 1919 au Conseil fédéral de fixer clairement son attitude vis-à-vis de la question. A la tête des signataires figure le nom du Conseiller aux Etats Usteri.'

'Basler Nachrichten' 26 novembre: 'Dans l'élégant monde de la société internationale réunie à Genève, l'on remarque un groupe de trois hommes simples ressemblant à une députation venue d'un chef-lieu d'un petit canton suisse. Ce sont les représentants du Vorarlberg, le doyen Fink, vice-Landammann et ses confrères Neubner et Wachter. Ils sont venus afin de demander à la Société des Nations la reconnaissance de leur droit de libre disposition.'

'Luzerner Neueste Nachrichten' 25 novembre: 'Le Vorarlberg a, dans tous les cas, choisi une politique très juste et a de suite remarqué que dans la question de son droit de libre disposition tout serait enterré si l'Autriche était agréée à Genève sans que le Vorarlberg ait pu défendre ses droits à temps. Cette question doit être absolument résolue en même temps que celle de l'Autriche, mais ne pourrait en aucune façon être reprise une fois celle-ci acceptée dans la Société des Nations.'

'Ostschweiz' 27 novembre: 'L'attitude du Conseil fédéral est conforme aux sentiments de la grande majorité du peuple suisse sinon celle de son unanimité,' et plus loin: 'Nous pensons que le Vorarlberg peut aussi se déclarer satisfait, d'autant plus que l'on sait chez nos chers voisins que la Suisse les recevra à bras ouverts quand le moment sera venu qu'entrevoit M. Motta en faisant sa déclaration de Genève.'

Remarquons enfin que le 'Memorial' du Conseil d'état du Vorarlberg vient d'être traduit en anglais et qu'il sera prochainement distribué à tous ceux qu'il s'agit d'intéresser à la question. A. L.

"SWISS OBSERVER."

A limited number of copies of the first three issues can still be obtained. New subscribers wishing to obtain back numbers should add the cost to their remittance or antedate their subscription.

NOTES & GLEANINGS.

The Blockade weapon of the League of Nations and Swiss Neutrality: One of the main arguments used by the adversaries of the League during the campaign preceding the Referendum of 16th May, 1920, was that of the difficulties which must arise for Switzerland if one of her neighbours should be blockaded by the League. The Geneva Meeting discussed the question, but postponed the decision to next year's Assembly. According to *The Statist* (18-12), who quotes from a speech of Monsieur Motta, "in the meantime it is free for every State to judge circumstances in special cases in which the blockade was used until the principles worked out by the Blockade Commission should have been accepted by the Assembly at a later meeting. Naturally, even during the provisional period, every State must be guided by the principles of justice as they are laid down in Article 16 of the Treaty. A second very important point for Switzerland arises out of Article 16, the wording of which contains certain things that are not clear, and even impossible. The Article says that from the moment the economic weapon is used relations with the State which has broken the Treaty must be broken off by the other States. This breaking off of relations affects all citizens of the respective countries. To carry this into effect in a country which has such a large percentage of foreigners as Switzerland, or, for example, Roumania, seems impossible, and would mean carrying the war into one's own country. This must in no case be allowed to happen, and therefore the Swiss delegates are glad to be able to establish that the meaning of the expression 'citizen' (Staatsangehörigen, nationaux) as used to-day is synonymous with 'inhabitant' (Bewohner, habitant). The proposed provisional blockade measures are, therefore, only applicable as regards the relations between country and country, and not inside the territory of any one State."

Wireless Telephony—London and Geneva. (From *The Morning Post*, 13-12):

"An interesting demonstration of wireless telephony was given this morning before a group of journalists at the Halle de la Reformation. The Marconi Wireless Company constructed an entirely new station on the outskirts of Geneva for the despatch of Press messages to England during the Assembly of the League of Nations. This station has been of great service during the past month, for Government and official messages take precedence over telegrams for newspapers, and on busy days it would have been impossible with only Post Office telegraphs working to have the report of the day's proceedings in next morning's newspapers. The Marconi Company hopes that this experimental station will prove to be the first of a network of stations throughout Europe for the exclusive use of the Press, whose messages will then be free from all delays.

"At the appointed time this morning we heard Viscount Burnham (Editor of "The Daily Telegraph") speaking in London, and although owing to various disturbances we could not catch all he said, his final words, 'Good luck to you all,' were almost startlingly clear and distinct. Although the wires connecting this building with the wireless station some miles away, and Chelmsford, which is the receiving station with London, were not properly adapted for to-day's experiment, we all realised the truth of Lord Burnham's remark that 'this looks like a revolution in journalistic work.'"